



**Concours
international
d'orgue
du Canada**

RÈGLES OFFICIELLES
ET RÉPERTOIRE REQUIS

MONTRÉAL
12 AU 24 OCT. 2021

Concours international d'orgue du Canada 2021

*(Veuillez noter les changements importants apportés au règlement le 25 février 2021. Ces changements sont surlignés en jaune.)

Des organistes de partout sur la planète seront invités à Montréal en octobre 2021 pour concourir et avoir une chance de gagner des prix d'une valeur totale de **125 000\$ CAD.**

Ce document présente les règlements qui seront appliqués dans les diverses étapes menant au verdict du jury.

TABLE DES MATIÈRES

Dates importantes	3
Admissibilité	3
Dépôt de candidature, processus de sélection et répertoire	
I. Épreuve préliminaire	3
II. Épreuve de quart de finale enregistrée	5
III. Épreuve(s) de demi-finale / finale	7
IV. Concert Gala	8
Jury	8
Prix	9
Hébergement et transport	11
Visa	11
Règles et conditions de participation	11
Annexe I (transcriptions de Louis Robilliard)	13
Annexe II (oeuvres canadiennes)	14

Mise à jour 25 février 2021.

DATES IMPORTANTES

Date limite d'inscription	31 janvier 2020
Dévoilement des concurrents sélectionnés	Mai 2020
Date limite de soumission pour le quart de finale	15 mai 2021
Arrivée des candidats	À confirmer
Épreuves de demi-finale / finale	À confirmer
Concert gala et remise des prix	À confirmer

ADMISSIBILITE

L'édition 2021 du Concours est ouverte aux organistes femmes et hommes de toutes nationalités nés le ou après le 17 octobre 1985. Les concurrentes et concurrents qui auraient par le passé déjà obtenu un premier prix du Concours international d'orgue du Canada ne sont pas autorisés à se présenter.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

I. Épreuve préliminaire – DATE LIMITE : 31 janvier 2020

Pour être admis à l'épreuve préliminaire du CIOC, les concurrents doivent envoyer un dossier complet d'inscription au plus tard le 31 janvier 2020. Seuls les dossiers complets seront analysés. Notez que la sélection préliminaire est entièrement anonyme. Le jury préliminaire n'aura pas accès aux dossiers des concurrents et ne tiendra compte que de la prestation sur le CD pour rendre sa décision.

Des frais d'inscription sont fixés à 175\$ CAN et doivent obligatoirement être réglés en même temps que l'inscription. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Les concurrents devront envoyer cette somme nette de tous frais d'encaissement et toutes taxes.

Après l'écoute des enregistrements des concurrents, le comité de présélection désigné par le Concours international d'orgue du Canada choisira un maximum de 20 concurrents.

Le dossier du concurrent doit comprendre :

- a) Le formulaire d'inscription dûment complété (disponible sur ciocm.org), ainsi que :
- b) Les coordonnées (adresse email et numéro de téléphone) de deux personnes de référence. Ces personnes doivent être un ancien ou actuel professeur ou un musicien professionnel ;
- c) *Une photocopie de passeport valide* ;
- d) Deux photographies professionnelles en couleurs en haute résolution, et au moins une en noir et blanc (de préférence différente des autres). Les photographies serviront aux communications du CIOC et doivent être libres de droits ;
- e) Le règlement des frais d'inscription ou une preuve en attestant le versement selon la méthode de paiement retenu ;
- f) Un curriculum vitae rédigé en français ou en anglais (maximum de 2 pages) mentionnant les maisons d'enseignement fréquentées, les principaux professeurs, les récompenses obtenues et la situation professionnelle actuelle ;

- g) Une courte biographie en français et/ou en anglais (maximum de 200 mots) ;
- h) Un enregistrement (wav, mp3 de haute qualité, aiff, flac, etc.) déposé sur **Acceptd**. Seuls les enregistrements soumis de manière électronique seront acceptés. Le nom de chaque piste doit inclure le prénom et le nom du candidat. Les fichiers audio doivent être accompagnés d'un document précisant le lieu et la date d'enregistrement de chaque pièce, ainsi que la composition du ou des instruments utilisé(s) sur l'enregistrement. L'enregistrement ne devra comporter que le programme demandé et ne devra faire l'objet d'**aucun montage**, ni contenir aucune parole ou autre élément permettant d'identifier le concurrent. Un témoin (membre du corps professoral, membre du clergé ou représentant officiel de municipalité) devra signer le formulaire d'inscription à l'endroit prévu pour attester que l'enregistrement est bel et bien l'œuvre du concurrent et qu'il n'a fait l'objet d'aucun montage.

Programme de l'épreuve préliminaire enregistrée

L'enregistrement doit comprendre une pièce de chacune des catégories (1., 2., 3. et 4.).

1. Johann Sebastian Bach (1685-1750)

Un mouvement rapide d'une sonate en trio (premier OU troisième mouvement) au choix parmi :

- n° 2 en do mineur, BWV 526
- n° 3 en ré mineur, BWV 527
- n° 6 en sol majeur, BWV 530

2. Pierre Du Mage (1674-1751)

Tierce en taille

3. Charles-Marie Widor (1844-1937)

Moderato (premier mouvement) de la *Symphonie gothique*, op. 70 no 9

4. Charles Tournemire (1870-1937)

Communion ET Sortie (deux mouvements) de l'une des oeuvres de *L'Orgue mystique*, au choix parmi : (les deux mouvements peuvent être enregistrés séparément)

- Cycle de Pâques, op. 56 n° 17, « Dominica Resurrectionis »
- Cycle après la Pentecôte, op. 57 no. 35, « In Assumptione B.M.V. »

La décision du jury préliminaire sera communiquée aux candidats par email en mai 2020. Les candidats sélectionnés seront invités à se rendre à Montréal approximativement du 8 au 25 octobre 2021. Le CIOC assumera les frais de transport, l'hébergement, ainsi qu'un per diem de 40\$ CAD par jour.

II. Épreuve de quart de finale enregistrée – DATE LIMITE : 15 mai 2021

À cause des restrictions de déplacements dues à la pandémie de COVID-19, l'épreuve de quart de finale a été restructurée en une épreuve enregistrée. Les candidats doivent soumettre leur enregistrement au plus tard le 15 mai 2021. Un jury international procédera ensuite à l'audition des prestations et établira un classement des candidats qui seront admis à l'épreuve suivante.

Les candidats doivent s'assurer d'avoir accès à un orgue à tuyaux approprié pour un enregistrement de qualité professionnelle. Les candidats interpréteront du répertoire baroque et symphonique, et il est ainsi vivement encouragé de choisir un orgue qui puisse accueillir les deux styles de façon raisonnablement convaincante. Il est également fortement recommandé d'utiliser du matériel d'enregistrement de qualité professionnelle, incluant des micros de haute qualité et une caméra de haute définition. Pour la vidéo, les candidats doivent utiliser une seule caméra fixe, et doivent être visibles pour toute la durée de la prestation. La caméra devrait être placée de telle façon à ce que les mains et les pieds du candidat soient bien visibles. Noter que les enregistrements seront également diffusés publiquement sur les plateformes numériques du CIOC.

L'enregistrement audio-vidéo doit être effectué en une seule prise continue, comme s'il s'agissait d'une prestation en direct. Il est permis d'utiliser un logiciel pour synchroniser le son et l'image. En revanche, aucun montage, aucune insertion, ni aucun raccord ne sera accepté, ni dans l'audio ni dans la vidéo. Les candidats doivent s'adjoindre les services d'un témoin, qui doit être présent pendant toute la durée de l'enregistrement. Le témoin doit signer un document (qui sera fourni par le CIOC) attestant que l'enregistrement a été effectué en stricte observance du règlement du Concours. Le témoin doit être un professeur de musique, un membre du clergé, ou bien un musicien professionnel ayant déjà participé à un jury de concours. Le CIOC offrira au témoin un honoraire de 100\$ CAD pour son aide.

Les candidats peuvent recourir à un tourneur de pages pour l'épreuve de quart de finale enregistrée. Pour les œuvres baroques choisies dans la liste ci-dessous, le tourneur de pages peut au besoin également manipuler les registres de l'orgue. Pour le répertoire symphonique choisi par le candidat, le tourneur de pages ne doit manipuler aucun registre. À aucun moment le tourneur de pages ne doit manipuler les pistons ni les boîtes expressives.

Veuillez noter que le Prix Louis-Vierne a été remplacé par un Prix du public spécifique à l'épreuve de quart de finale. Les prestations enregistrées seront diffusées au public, et le CIOC mettra en place un système de vote en ligne pour déterminer le lauréat de ce Prix du public.

Répertoire

1. Les candidats doivent inclure une œuvre dans chacune des deux catégories ci-dessous. Le reste du programme est choisi par le candidat parmi le répertoire des 19^e, 20^e et 21^e siècles initialement prévus pour la demi-finale. Les candidats ne doivent rejouer aucune œuvre déjà interprétée dans l'épreuve préliminaire. Le programme ne doit pas dépasser 40 minutes, incluant les pauses entre les pièces.
2. Les candidats admissibles à la Bourse de la Fondation commémorative Sir Ernest MacMillan (citoyens canadiens ou résidents permanents) sont fortement encouragés à inclure le *Cortège académique* dans leur programme de quart de finale (voir « Prix » pour les détails).

Johann Sebastian BACH

1. Préludes et fugues

BWV 532	Prélude et fugue en ré majeur
BWV 542	Fantaisie et fugue en sol mineur
BWV 543	Prélude et fugue en la mineur
BWV 544	Prélude et fugue en si mineur
BWV 548	Prélude et fugue en mi mineur
BWV 564	Toccata, adagio et fugue en do majeur

2. Préludes de chorals (trios)

BWV 655	Herr Jesu Christ, dich zu uns wend'
BWV 664	Allein Gott in der Höh' sei Ehr'
BWV 676	Allein Gott in der Höh' sei Ehr'

III. Épreuve(s) de demi-finale / finale – Date à confirmer

Le CIOC espère accueillir une ou deux épreuves en personne à Montréal en octobre 2021. Le format de celle(s)-ci, ainsi que le nombre de candidats invités dépendra de la situation des restrictions de déplacements, et le CIOC annoncera les détails du format des épreuves en présence au plus tard le 15 juillet 2021.

La plupart du répertoire des épreuves de demi-finale et de finale reste libre, comme prévu initialement. Veuillez noter que le Prix Louis-Vierne a été remplacé par un Prix du public spécifique à l'épreuve de quart de finale enregistrée, et qu'il n'y a donc plus d'oeuvre imposée de Louis Vierne. De plus, la Bourse de la Fondation commémorative Sir Ernest MacMillan sera attribuée à l'issue de l'épreuve de quart de finale enregistrée (et non à l'issue de la demi-finale ou de la finale).

Le(s) lieu(x) des épreuves en personne à Montréal n'est pas encore confirmé.

Répertoire

Bien que le format précis des épreuves en personne sera annoncé au plus tard le 15 juillet 2021, les candidats devraient entretenir l'ensemble du répertoire qu'ils avaient initialement prévu pour toutes les épreuves en personne à Montréal (incluant les oeuvres du quart de finale exclues de l'enregistrement). Tel qu'indiqué dans les versions précédentes du règlement officiel, le répertoire inclut :

1. OEUVRE IMPOSÉE : tous les concurrents doivent jouer UN mouvement de Marcel Dupré, au choix parmi :
 - a. *Cortège et Litanie*, op. 19 no. 2
 - b. *Prélude et fugue en sol mineur*, op. 7 no. 3
 - c. *Évocation*, op. 37, extrait : iii. Allegro deciso
 - d. *Symphonie-Passion*, op. 23, extrait : i. Le monde dans l'attente du Sauveur
2. Le concurrent doit choisir de préférence des oeuvres des 19^e, 20^e et 21^e siècles.
3. Les candidats sont encouragés à inclure une ou plusieurs oeuvres de J.S. Bach. Le Prix Bach Gérard-Coulombe sera décerné à l'issue de l'épreuve finale, d'après les prestations d'oeuvres de Bach jouées par les candidats tout au long du Concours.
4. Les concurrents sont invités à inclure une transcription de Louis Robilliard dans leur programme de l'épreuve de demi-finale et/ou de finale pour courir la chance de gagner le prix Louis-Robilliard. Des suggestions d'oeuvres se trouvent à l'annexe I ainsi que sur le site internet du CIOC. La meilleure interprétation d'une transcription de Louis Robilliard sera récompensée par le Prix Louis-Robilliard.
5. Le programme du concurrent peut contenir des transcriptions autres que celles de Louis Robilliard suggérées. La ou les transcriptions ne doivent pas dépasser 14 minutes pour l'ensemble du programme de demi-finale ou de finale. Les transcriptions non-publiées peuvent être permises exceptionnellement. Les candidats doivent fournir les partitions des transcriptions non-publiées en même temps que leur programme pour les épreuves à Montréal. Les transcriptions non-publiées doivent être éditées professionnellement ou bien à l'aide d'un logiciel d'édition de partitions. Aucun manuscrit ne sera accepté.
6. Les concurrents sont invités à inclure une oeuvre canadienne dans leur programme de l'épreuve de demi-finale et/ou de finale pour courir la chance de gagner le prix du Collège Royal Canadien des Organistes pour la meilleure interprétation d'une oeuvre canadienne remise par le jury. Des suggestions d'oeuvres se trouvent à l'annexe II ainsi que sur le site internet du CIOC.

IV. Concert Gala – Date à confirmer

Les lauréats des trois premiers prix se produiront lors d'un concert gala. Cet événement de prestige clôture le Concours du CIOC. Le programme de ce concert sera constitué d'œuvres pouvant provenir des trois épreuves et sera élaboré par la Direction du Concours. Le Concert Gala des lauréats sera précédé de la cérémonie officielle de remise des prix.

JURY

Le jury des épreuves de quart de finale, demi-finale et finale est composé de membres choisis parmi les plus éminentes personnalités du monde de la musique d'orgue à l'échelle internationale. Chargés de désigner et de récompenser les concurrents les plus méritants, les membres du jury ont toute latitude en ce qui a trait au choix des lauréats et à l'attribution des prix du Concours. Le jury délibérera à l'issue de chaque épreuve et le président du jury aura droit de vote et agira comme modérateur des délibérations. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix. Le premier prix ne pourra être partagé, et le jury peut décerner des mentions.

Les décisions du jury sont sans appel.

Jury 2021

Jean-Willy Kunz (Canada), président du jury
Martin Baker (Royaume-Uni)
Bernard Focroulle (Belgique)
Rachel Laurin (Canada)
William Porter (États-Unis)
Louis Robilliard (France)
Helga Schauerte-Maubouet (Allemagne/France)
Dong-Il Shin (Corée du Sud)
Patricia Wright (Canada)

PRIX

PREMIER PRIX 25 000 \$ CAD

Également :

- *Enregistrement et distribution d'un CD produit par ATMA Classique*
- *Représentation de trois ans sur le marché nord-américain par l'agence Karen McFarlane Artists*
- *Mentorat de trois ans du CIOC en gestion de carrière.*

DEUXIÈME PRIX 15 000 \$ CAD

TROISIÈME PRIX 10 000 \$ CAD

PRIX SPÉCIAUX

PRIX BACH GÉRARD-COULOMBE 5 000 \$ CAD

Récital offert par le Festival Bach de Montréal

Attribué par le jury après l'épreuve de finale pour la meilleure interprétation globale d'œuvres de Johann Sebastian Bach tout au long du Concours (sauf l'épreuve préliminaire).

PRIX LOUIS-VIERNE 5 000 \$ CAD

Attribué par le jury après l'épreuve de demi-finale pour la meilleure interprétation de l'œuvre imposée de Louis Vierne.

PRIX DU PUBLIC - ÉPREUVE DE QUART DE FINALE 5 000 \$ CAD

Attribué à l'une ou l'un des organistes suite à un vote du public pour la meilleure prestation enregistrée en quart de finale.

PRIX LOUIS-ROBILLIARD 5 000 \$ CAD

Attribué par le jury pour la meilleure interprétation d'une transcription de Louis Robilliard lors de l'épreuve demi-finale ou l'épreuve finale (voir l'annexe I pour des suggestions).

PRIX COLLÈGE ROYAL CANADIEN DES ORGANISTES 5 000 \$ CAD

Attribué par le jury pour la meilleure interprétation d'une œuvre d'un compositeur canadien lors de l'épreuve demi-finale ou l'épreuve finale (voir l'annexe II pour des suggestions).

PRIX MARCEL-DUPRÉ 5 000 \$ CAD

Attribué par le jury après l'épreuve finale pour la meilleure interprétation de l'œuvre imposée de Marcel Dupré.

PRIX DU PUBLIC RICHARD-BRADSHAW 5 000 \$ CAD

Attribué à l'une ou l'un des organistes finalistes suite à un vote du public.

PRIX SPINELLI 5 000 \$ CAD

Attribué par le jury pour le meilleur programme toutes épreuves confondues.

BOURSE DE LA FONDATION COMMÉMORATIVE SIR ERNEST MACMILLAN 5 000 \$ CAD

**Uniquement pour les citoyens canadiens ou résidents permanents*

Attribué par le jury au nom de la Fondation commémorative Sir Ernest MacMillan au meilleur concurrent canadien lors de l'épreuve enregistrée de quart de finale (pour être admissibles, les concurrents doivent inclure Cortège académique de Sir MacMillan dans le programme de quart de finale). Veuillez noter que Cortège académique ne permet pas aux concurrents de prétendre à la fois au Prix du Collège Royal Canadien des Organistes et à la Bourse de la Fondation commémorative Sir Ernest MacMillan. Afin d'être admissibles aux deux Prix, les candidats doivent inclure une œuvre canadienne additionnelle dans l'une des épreuves en personne.

HÉBERGEMENT ET TRANSPORT

La direction du CIOC assumera :

- a) les frais de transport aller-retour de l'aéroport international le plus près du lieu d'origine du concurrent (à être approuvé par le CIOC) vers Montréal. Pour obtenir des conditions plus avantageuses quant au coût du billet et aux frais et conditions liés à un changement, la direction du CIOC pourrait demander à un concurrent d'acheter son billet d'avion dans son pays d'origine. Si tel est le cas, le concurrent sera remboursé à Montréal lorsqu'il recevra le montant de son per diem ;
- b) le transport entre l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et le lieu d'hébergement ;
- c) l'hébergement (petit déjeuner inclus) ;
- d) un per diem de 40 \$ CAD par jour.

Par contre, en cas de désistement après l'émission du billet, ou encore d'annulation ou de changement de billet, le concurrent devra en assumer les frais et rembourser le Concours international d'orgue du Canada.

VISA

Les concurrents qui ont besoin d'un visa pour entrer au Canada doivent y voir personnellement et fournir la preuve de l'obtention du visa au CIOC au plus tard le 5 juillet 2021. Les concurrents qui doivent fournir une lettre officielle d'invitation pour obtenir un visa devront en faire la demande à la direction du CIOC.

RÈGLES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. En remplissant le formulaire officiel d'inscription au www.ciocm.org, le concurrent souscrit aux règles et conditions de participation du CIOC et aux décisions du jury.
2. En cas de non-respect d'une des règles et conditions de participation, le concurrent fautif s'expose à une disqualification sans appel.
3. La direction du CIOC se réserve le droit de demander tout renseignement supplémentaire au concurrent.
4. L'ordre de passage des concurrents est déterminé par un tirage dont les modalités sont fixées par la direction du Concours.
5. Un concurrent empêché de se produire au moment requis sera disqualifié à moins qu'il ne justifie à l'avance son absence auprès de la direction du Concours qui pourra alors modifier, à sa discrétion, l'ordre de passage des concurrents.
6. Le concurrent doit interpréter tout son programme dans le respect rigoureux des durées de chaque épreuve.
7. Après une épreuve préliminaire, le Concours consiste en : une épreuve de quart de finale enregistrée, ainsi qu'une ou deux épreuves en personne à Montréal. Les candidats doivent avoir un programme unique pour chaque épreuve du Concours, et ne peuvent jouer une œuvre plus d'une fois dans l'ensemble du Concours. De plus, les candidats ne peuvent reprendre le répertoire de l'épreuve préliminaire, ni en tout ni en partie, lors des épreuves subséquentes du Concours.

8. Les heures de pratique sur chacun des orgues du concours seront détaillées au plus tard le 15 juillet 2021. Les candidats auront accès à d'autres orgues de Montréal pour pratiquer en dehors des heures déjà prévues sur les orgues du concours.
9. Le jury tiendra compte dans son jugement de la difficulté et de la construction équilibrée du programme des différentes épreuves.
10. Le concurrent s'engage à être libre de toute autre activité professionnelle extérieure pendant la durée du Concours, soit du 8 au 25 octobre 2021 inclusivement. De plus, tous les concurrents doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des demi-finalistes ; tous les demi-finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des finalistes ; tous les finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des lauréats ; et tous les lauréats doivent être présents au concert gala pour la remise de prix. En cas d'absence, se référer au point 2 des Règles et conditions de participation.
11. Les concurrents sont tenus de libérer tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tous ordres, ainsi que les droits de suite et ce, pour une période indéterminée. En signant le formulaire d'inscription, les concurrents cèdent au CIOC tous les droits précités et donnent une décharge concernant toutes éventuelles utilisations de l'enregistrement de leur(s) prestation(s). Les trois épreuves du CIOC pourront être enregistrées, radiodiffusées, télédiffusées ou transmises par Internet sans que ces retransmissions fassent l'objet d'une rétribution financière au concurrent. Cela s'applique également à l'épreuve de quart de finale enregistrée.
12. Les concurrents sont tenus de se rendre disponibles pour toute entrevue, vidéo et/ou rencontre promotionnelle liée au Concours. Avant et après le CIOC, ils s'engageront à se rendre raisonnablement disponibles pour les activités médiatiques. Les lauréats des premier, deuxième et troisième prix doivent être disponibles pour se produire lors du Concert Gala et de la Cérémonie de remise de prix.
13. Le CIOC disqualifiera tout concurrent qui n'aura pas payé son inscription de 175 \$ CAN au 31 janvier 2020 ou qui n'aura pas fourni les garanties nécessaires au paiement.
14. La langue d'origine utilisée pour la rédaction de ce document est l'anglais. En cas de litige, la version anglaise de ce document fera foi. La direction du Concours se réserve le droit d'apporter des changements au texte contenu dans cette brochure, et ce, à tout moment. La dernière version des règlements est toujours disponible sur le site Internet du CIOC.
15. Le CIOC disqualifiera tout concurrent qui n'aura pas répondu à son invitation officielle à participer au Concours avant la date limite énoncée dans les communications entre le CIOC et les concurrents sélectionnés.
16. En cas de désistement après l'émission du billet, ou encore d'annulation ou de changement de billet, le concurrent devra en assumer les frais et rembourser le Concours international d'orgue du Canada.

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DU CANADA

1200, rue de Bleury
Montréal, Québec H3B 3J3
Canada

514.510.5678 | info@ciocm.org | www.ciocm.org

ANNEXE I

Liste de suggestions de transcriptions de Louis Robilliard publiées

Franz Liszt	Funérailles (10')
Franz Liszt	Orphée S. 98 (12'30'')
Gabriel Fauré	Suite « Pelléas et Mélisande » op. 80
	Prélude 5'30
	Fileuse 3'30
	Sicilienne 4'
	La mort de Mélisande 5'
César Franck	Rédemption (13')
Franz Liszt	St-François de Paule marchant sur les flots (10'30'')

ANNEXE II

Oeuvres canadiennes suggérées

Cette liste a été compilée avec l'aide du Collège royal canadien des organistes et les Amis de l'orgue de Montréal. Ce n'est pas une liste exhaustive des œuvres canadiennes composées pour l'orgue mais représente plutôt une variété de styles de composition. Les organistes intéressés pourront poursuivre leur recherche et acheter ou louer des partitions au Centre de musique canadienne (<http://www.musiccentre.ca/>).

Ager, Andrew

Toccata and Fugue (dedicated to Rachel Laurin) [9']

Contacteur Andrew Ager à andrew.ager@rogers.com pour les partitions.

Bales, Gerald

Petite Suite [5'30"]

Toccata [5'30"]

Bancroft, Hugh

Pastorale [4'30"]

Bédard, Denis

Toccata de Suite pour orgue, CH 14 [6'15"]

Rhapsodie sur le nom de Lavoie, CH 16 [7'30"]

Burge, John

Dance [6'00"]

Cabena, Barrie

Variants – in memoriam John Cook, op. 138 [7'30"]

Sonata Festiva (Sonata VII), op. 42 : Intermezzo [5'15"], Rondo [4'15"]

Chaconne, op. 222 no. 5 [4'30"]

Toccata, op. 213 no. 5 [4']

Sonata Giojoso (Sonata XIV), op. 84 [9'00"]

Aspects of the Sea (Sonata XX), op. 174

Cherney, Brian

Gothic scenes and interludes (candidates may choose individual movements)

Daveluy, Raymond

Première Sonate (1st Sonata), notable the Andante in E minor

Deuxième Sonate (2nd Sonata)

Troisième Sonate (3rd Sonata)

Quatrième Sonate (4th Sonata), notamment la Fantaisie (1er mouvement) [12'] et la Fugue (3e mouvement) [11']

Cinquième Sonate (5th Sonata), notamment le Scherzo (2e mouvement) [7'30"]

Sixième Sonate (6th Sonata), notamment la Toccata : Allegro con brio (4e mouvement) [10']

Epilogue sur (on) "Nun Danket" et (and) "Ballerma" [6'30"]

José Evangelista

Ecos [4'30"]

Gagnon, Alain

Pastourelle [8'30]

Maxime Goulet

Citius, altius, fortius! [4']

Hambraeus, Bengt

Après-sheng [9']

Livre d'orgue Vol IV (candidates may choose individual movements)

Nebulosa (rondo) pro organo [12'00]

Toccata monumentum per Max Reger [12'30]

Shogaku (from Tre pezzi per organo) [8']

Henderson, Ruth Watson

Chromatic Partita [8'00]

Toccata on "Westminster Abbey" [1'45"]

Meditation on "Herzliebster Jesu" [2']

Variations for Organ on "Ode to Newfoundland" [6'30"]

Festive Variations for Organ [6']

Toccata and Fugue in E minor for Organ [3'30"]

Celebration: Fanfare for Organ [3'15"]

Hétu, Jacques

Variations [17'00]

Quatre Interludes, op 38 [15']

Kloppers, Jacobus

Dialectic Fantasy [9'00]

Celtic Impressions, Mvt. I: Two Strathspeys [11']

Triptych on Vaughan-Williams Hymn Tunes [10'45"]

Partita (Chorale and 3 Variations) on In Dulci Jubilo [7']

Landry, Jeanne

Orah [8']

Laurin, Rachel

Prelude and Fugue in F minor, op.45 [9']

Étude-Caprice "Le Rire de Belzébuth", op. 66 [7'30]

Étude Héroïque, op.38 [8'30]

Introduction et Passacaille, op. 44 [13'00]

Toccata, de la Symphonie n° 1, op. 36 [8'30]

Scherzo, de la Symphonie n° 1, op. 36 [7'15]

Chaconne et Fugue n°3, op. 31 [12'00]

Épilogue, op. 50 [6'30]

Étude Symphonique, Op.72 (pédale solo) Variations on "That good old Baylor Line" (length depending on the chosen variations)

Poème Symphonique pour le Temps de l'Avent, Op.69 (Tone Poem for the Advent Season, Op.69) [8']

Finale, Op.78 (ou en français: Final, Op.78) [5'30]

Lesage, Jean

Babylone [17']

O Mor, Ubi est Victoria tua [17']

MacMillan, Sir Ernest

Cortège académique [4'30]

Mather, Bruce

Études 1 à 8 (candidates may choose from 1 to 8, but should select two contrasting movements)

Cinq Pièces pour l'orgue de Membre (Any of the 5 pieces)

Morel, Francois

Alleluias [11'50] (The first movement can stand alone)

Prière [5'30]

Willan, Healey

Introduction, Passacaglia et Fugue [20']

Passacaglia and Fugue no. 2 en mi mineur [13']